

« L'ignorance coûte plus cher
que l'information »
John F. Kennedy



4 février 2008
N° 866
Chaque lundi
Depuis 1990
ISSN 1143-2594

La Lettre des Juristes d'Affaires

Cette semaine

- > **Taj Lyon accueille une équipe « mobilité internationale »** (page 2)
- > **Cooptations chez Bignon Lebray** (page 3)
- > **Gide et Veil Jourde sur la cession de Dagrès** (page 4)
- > **Darrois, Clifford et Veil Jourde sur la reprise d'YSL Beauté** (page 5)
- > **Asmallworld, un réseau très privé** (page 6)

LE CHIFFRE

5

C'est le nombre d'opérations de LBO qui ont dépassé le milliard d'euros en 2007 en France. On en comptait 14 en 2006.

LIBÉRALISER POUR MIEUX ENCADRER OU L'OBSCURE CLARTÉ DE LA LOI CHATEL

Par Régis Fabre, Mireille Dany et Léna Sersiron, Baker & McKenzie

La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs dite loi Chatel, adoptée le 3 janvier dernier, modifie des articles fondamentaux du Code de commerce applicables aux relations fournisseurs-distributeurs. Si l'apport libéral de la loi est clair, dans l'abaissement du seuil de revente à perte, le texte gagne aussi en obscurité par une formalisation accrue de la négociation commerciale. L'abaissement du seuil de revente à perte (SRP), devrait permettre une baisse des prix et donner ainsi du pouvoir d'achat aux consommateurs. Le SRP est égal au montant du prix unitaire net figurant sur la facture (prix tarif hors remise sur facture), minoré des remises sur facture, des ristournes hors factures et de l'intégralité de la rémunération des services rendus par le distributeur au fournisseur (« marges arrières »). Pour les grossistes, le SRP est affecté d'un coefficient de 0,9 %.

Sur le plan formel, la loi modifie totalement l'article 441-7 du Code de commerce, en mettant désormais à la charge du fournisseur et du distributeur l'obligation de rédiger, avant le 1^{er} mars de chaque année, « une convention globale » fixant le résultat de la négociation commerciale. Le formalisme, assoupli pour la coopération commerciale, est donc renforcé pour les services distincts. La nouvelle convention écrite globale doit fixer les conditions de vente négociées (tarifs, réductions prix, délais paiement, conditions juridiques de la vente...), les conditions dans lesquelles le distributeur ou le prestataire de services s'oblige à rendre au fournisseur, à l'occasion de la revente de ses produits ou services aux consommateurs, tout service propre à favoriser leur commercialisation ne relevant pas des obligations d'achat et de vente (services de coopération commerciale) et enfin les conditions dans lesquelles le distributeur ou le prestataire de services s'oblige à rendre au fournisseur des services distincts des services de coopération commerciale.

Certaines sanctions ont été maintenues, d'autres disparaissent et finalement certaines sont dépenalisées. Ainsi, le fait de ne pas pouvoir justifier avoir conclu dans les délais prévus cette convention conformément aux exigences susmentionnées est puni d'une amende de 75 000 euros pour les personnes physiques et de 375 000 euros pour les personnes morales. L'obligation du distributeur de faire connaître à ses fournisseurs, avant le 31 janvier, le montant total des rémunérations perçues au titre des services rendus l'année précédente a disparu et n'est donc plus sanctionnée et ce depuis le 5 janvier 2008.

Finalement, la non communication des CGV n'est plus sanctionnée pénalement, mais il est désormais possible de demander la réparation du préjudice subi du fait de cette non-communication au titre des pratiques restrictives.

La nouvelle convention a donc pour objectif de mettre plus facilement en lumière le prix coûtant et donc faciliter les contrôles de l'administration. Elle est un premier pas vers une convention unique qui devrait résulter en une négociation globale lorsque les conditions générales de vente seront négociables.

Ce premier volet de la réforme est, selon le rapport Attali, « un premier pas utile, qui doit être poursuivi ». Il recommande l'adoption de mesures beaucoup plus radicales : suppression de l'interdiction de la revente à perte et de la discrimination tarifaire, instauration de la négociabilité des conditions commerciales.

Espérons que ce deuxième volet sera plus lisible.

Ils font l'actualité

Télex

> Le 11 janvier, **Philippe Froehlich** a été élu président du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ). Il remplace à ce poste Maurice Picard, administrateur judiciaire à Bourg-en-Bresse, qui assurait cette fonction depuis 2006. La présidence et la vice-présidence du CNAJMJ fonctionnent sur un système d'alternance, tous les deux ans, entre un administrateur judiciaire et un mandataire judiciaire.

> **Amélie Debray**, photographe du *Magazine de la Lettre des Juristes d'Affaires*, exposera ses photos « Pieds nus pour visages connus » à la Cantine du Faubourg, 105 rue du Faubourg Saint-Honoré, à partir du 7 février prochain.

> **Catherine Maison-Blanche** rejoint le groupe M&A de Clifford Chance en qualité de juriste, afin de renforcer l'activité droit boursier. Elle exerçait auparavant chez Freshfields depuis 2004. Catherine Maison-Blanche est diplômée de l'IEP de Paris et a débuté sa carrière en 1986 au sein des autorités de régulation (SBF, CMF puis AMF). Intégrée dès 1992 au sein de la direction des émetteurs de la SBF, elle a développé une expertise dans le domaine des opérations financières.

Erratum

Nous avons annoncé, par erreur, la nomination comme associé de Jacob Grierson en arbitrage chez Jones Day (LJA n° 865). Jacob Grierson a en fait été nommé of counsel.

Taj Lyon accueille une équipe « mobilité internationale »

Le bureau lyonnais du cabinet d'avocats Taj annonce l'arrivée de Philippe Legeais pour prendre la tête d'une équipe de six nouveaux collaborateurs spécialisés en mobilité internationale. L'intégration de cette équipe vise à renforcer la présence internationale du cabinet en région.



Philippe Legeais a exercé pendant dix-huit ans chez Ernst & Young à Lyon. Il sera assisté dans ses nouvelles fonctions de **Vanessa Calderoni**, pour toutes les questions de fiscalité internationale et de sécurité sociale transfrontalière,

plus particulièrement des relations avec la Suisse, et de **Sophie Carlei**, pour toutes les questions d'immigration *in* et *out* (notamment vers les États-Unis, la Chine, l'Inde et Dubaï). Quatre collaborateurs, **Julie Reynier**, **Patricia Delsol-Veyret**, **Sylvain Gherardi** et **Stéphanie Porte** travailleront à leurs côtés.

Bernard Gauriau, professeur, rejoint IDAvocats

IDAvocats accueille, en qualité de nouvel associé, Bernard Gauriau. Agrégé des facultés de droit et professeur à l'Université d'Angers, **Bernard Gauriau** est spécialiste de droit du travail, et était, depuis plusieurs années, le conseil scientifique du cabinet. Il dirige notamment les formations et conférences animées par les associés d'IDAvocats, plus particulièrement auprès du pôle spécialisé en management du personnel du groupement d'avocats Alta-Juris International, de l'Université d'été des avocats et de divers organismes professionnels. Collaborateur régulier de la revue *Droit social* et de la *Semaine juridique social*, Bernard Gauriau a publié de nombreux articles et notes de jurisprudence ainsi que des ouvrages spécialisés.

Cooptations chez Capstan

Capstan, cabinet dédié au droit social, annonce la cooptation de quatre associés.

Stéphane Fregard, 36 ans, est titulaire du certificat de spécialisation en droit du travail et de la sécurité sociale, diplômé du magistère-DEA en droit social de l'Université Paris X et du master spécialisé gestion des ressources humaines et de la mobilité internationale de l'Ensam Ens-Cachan. Après une première expérience au sein d'HSD Ernst & Young, il avait rejoint la future équipe de Capstan en 1999. Ses domaines d'intervention recouvrent plus particulièrement le droit des restructurations et la mobilité internationale. Stéphane Fregard est également chargé d'enseignement à l'Institut de gestion de Rennes.

Cyril Gaillard, 36 ans, est titulaire du certificat de spécialisation en droit du travail et en droit de la sécurité sociale et diplômé du DESS/master droit et pratique des relations de travail de l'Université de Montpellier. Il a débuté sa carrière au sein du cabinet en 1997 et exerce une



activité judiciaire recouvrant l'ensemble des contentieux en lien avec le droit du travail, le droit pénal du travail et le droit de la sécurité sociale.

Thomas Lestavel, 35 ans, est titulaire du certificat de spécialisation en droit du travail et droit de la sécurité sociale et diplômé du DEA de droit social de l'Université Paris II. Après une première expérience au sein d'HSD Ernst & Young, il avait rejoint le cabinet en décembre 1999. Ses activités couvrent l'ensemble des domaines du droit du travail et de la protection sociale, avec une expertise particulière dans la gestion des opérations de restructurations des entreprises, en lien notamment avec le réseau international Ius Laboris.

Antoine Sappin, 36 ans, est titulaire du certificat de spécialisation en droit du travail et en droit de la sécurité sociale, diplômé de l'IEP de Paris et du DEA de droit social de l'Université Paris I. Il a débuté sa carrière au sein du cabinet en 1999 et y a développé une pratique axée sur le contentieux devant les juridictions civiles, pénales et administratives.

Dominique Ferré rejoint le bureau de Lyon de Fidal

Dominique Ferré vient renforcer le bureau de Fidal dans la région Rhône-Alpes. Il est par ailleurs directeur du département Concurrence Distribution Propriété intellectuelle Technologies de l'information de Fidal en France depuis 2000.

Dominique Ferré a fait l'essentiel de sa carrière au sein du cabinet, qu'il a rejoint en 1982. Âgé de 51 ans, il a successivement travaillé dans les bureaux du Mans puis de Grenoble, avant de rejoindre celui de Lyon en 1995 en tant que responsable du département Droit économique. En plus de ses fonctions managériales et de son activité de conseil, Dominique Ferré est chargé d'enseignement, notamment dans les facultés de droit de Montpellier et de Rennes.



Ils font l'actualité

Cooptations chez Bignon Lebray

Bignon Lebray & Associés annonce la cooptation de cinq associés.

Claire Baufine Ducrocq, 36 ans, a débuté sa carrière au cabinet il y a onze ans. Elle intervient principalement en droit des sociétés, plus particulièrement dans les opérations de fusions-acquisitions, restructurations et haut de bilan. **Delphine Nowak**, 36 ans, avait rejoint le cabinet en 2003 aux côtés de Denis Lequai pour

renforcer l'équipe de droit immobilier. **Matthieu Lochardet**, 35 ans, intervient principalement dans le domaine des opérations de financement, plus généralement sur l'ensemble des opérations de restructurations d'entreprises, et auprès des fonds d'investissement et chefs d'entreprise sur les questions de croissance et transmission patrimoniale. **Sébastien Rodriguez**, 35 ans est spécialisé en droit social dans un

environnement français et international, ainsi que dans la gestion sociale et fiscale des transferts internationaux de personnes. **Yan Freyria Courtois**, 34 ans, intervient en droit des sociétés et droit fiscal lors d'opérations de cessions, d'acquisitions, de restructurations d'entreprises et de développement par la levée de fonds propres ou de crédits bancaires structurés. Le cabinet compte désormais 40 associés.

Bruno Bertrand, nouveau local partner chez Baker & McKenzie

Bruno Bertrand a été nommé local partner chez Baker & McKenzie. Il bénéficie d'une expérience de plus de douze ans dans le domaine des fusions-acquisitions et du capital investissement.

Bruno Bertrand a débuté sa carrière chez Gide Loyrette Nouel à Paris en 1996, avant de rejoindre le département Advisory de Paribas à Milan en tant qu'analyste. De 1998 à 2005, il a exercé chez Cleary, Gottlieb, Steen & Hamilton, dont une année au sein du bureau de New York. En 2006, il avait été nommé associé chez Gines-tié Magellan Paley-Vincent. Âgé de 35 ans, il est diplômé de HEC, titulaire d'un master de la *com-*

munity of european management schools et d'une maîtrise en droit.

Sandrine de Sousa nommée associée chez Bersay



Bersay & Associés annonce la cooptation de **Sandrine de Sousa** comme associée spécialisée en droit des sociétés et droit boursier.

Titulaire d'un DESS de droit européen des affaires et d'un DEA de la common law de l'Université Paris II, elle avait débuté sa carrière chez Charron & Ostigui à Montréal avant de rejoindre Bersay & Associés en 2000. Le cabinet, qui dispose de bureaux à Paris et à Toulouse, compte désormais quatre associés.

Télex

> La Chaire régulation de Sciences

Po lance la troisième édition du concours d'arbitrage de Paris, en partenariat avec Clifford Chance, les Éditions Lamy/Wolters Kluwer et la société Total. Le

cas soumis aux étudiants, organisés en équipe, reconstruit une hypothèse d'arbitrage international. L'audience de plaidoirie se tiendra à Paris le 18 juin, devant un tribunal arbitral simulé composé de Guy Canivet, Premier président honoraire de la Cour de cassation, Guy Carcassonne, Agrégé des facultés de droit, professeur à l'université de Paris X, Richard Descoings, Conseiller d'État, directeur de Sciences Po, Jean-Pierre Grandjean, avocat, Clifford Chance et Gérard Longuet, sénateur, ancien ministre.

D Development
ii institute
international

87 Bd Haussmann
75008 PARIS
Tél. : +33 (0)1 43 12 85 55

Conférences - Formations - Événements dédiés

www.development-institute.com

Development Institute International est, depuis 1993, un acteur incontournable dans l'accompagnement et la formation de ses clients, la totalité des entreprises du CAC 40, du SBF 250 et les plus grands cabinets d'avocats.

Dans un environnement extrêmement réglementé et marqué par une forte volatilité, **Dii place au cœur de son ingénierie pédagogique les savoir-faire d'experts rigoureusement sélectionnés** et aguerris à la pratique professionnelle des métiers concernés.

Nous avons conçu, cette année, **plus de 90 sessions de formations « Droit & Finance »** pour vous apporter des réponses pratiques et opérationnelles.

L'année 2008 sera décisive pour la mise en œuvre des grands chantiers prioritaires pour les directions financière et juridique.

Vous aussi, **prenez une longueur d'avance**, grâce à des formations pointues et innovantes animées par les meilleurs experts, opérationnels et professionnels du droit.

Pour recevoir gracieusement notre catalogue 2008 de formations « Droit & Finance », contactez-nous !

Pôle Formation - Juliette Aquilina

Tél. : +33 (0)1 43 12 85 50 - info@development-institute.com



Affaires

Télex

> **Le groupe Cascades a vendu la semaine dernière son usine de pâte à papier désenrée Greenfield (60 millions d'euros de chiffre d'affaires) à Arjowiggins, filiale du franco-italien Sequana Capital.** Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé. L'acquéreur était conseillé par **Brandford Griffith & Associés** avec **Jérôme Brosset** (corporate), **Roland Poirier** (fiscalité), assistés de **Géraud Riom**. Cascades était conseillé par **Jones Day** avec **Wesley Johnson** et **Virginie Julien** (corporate) et **Nathalie Sénéchault** (droit fiscal).

> **Le cabinet spécialisé en propriété industrielle Beau de Loménie a remporté un appel d'offre pour la gestion des droits de Propriété Industrielle de Habitat, spécialisé dans l'ameublement et la décoration.** **Aurélia Marie**, associée et responsable du département marques/modèles chez **Beau de Loménie** et **Grégory Ingrand** conseilleront **Tatiana Desjobert**, responsable juridique d'Habitat, basée à Londres.

> **Le Centre hospitalier régional universitaire de Clermont-Ferrand vient de conclure son deuxième bail emphytéotique hospitalier.** Ce contrat porte sur la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une centrale multi énergies destinée à alimenter en 2008-2009 le nouvel hôpital Estaing en cours de construction. Le CHU était conseillé par **Ernst&Young Société d'Avocats** avec **Olivier Ortega** et **Stéphanie Burtel**.

Gide et Veil Jourde sur la cession de Dagrif

L'État a cédé de gré à gré de 51 % du capital de Dagrif dont il détient 64,7 %. Cette cession a été organisée par un cahier des charges, qui a été rendu public et mis à la disposition de l'ensemble des candidats intéressés en novembre 2007. Au terme de la procédure et après examen des offres remises par les candidats, le gouvernement a retenu l'offre

la mieux-disante présentée conjointement par Advens et CMA CGM à travers la société Géocoton Holding. Advens détiendra 51 % de Géocoton Holding et CMA CGM en détiendra 49 %. Le solde de la participation de l'État aura vocation à être transféré à l'Agence française de développement, qui s'attachera à promouvoir l'association d'inté-

rêts collectifs africains issus de la zone d'intervention de Dagrif, en vue d'aboutir à l'entrée de ceux-ci au capital de l'entreprise.

Gide Loyrette Nouel conseillait l'État avec **Jean-Emmanuel Skovron** et **Christine Miles**. CMA CGM et Advens étaient conseillés par **Veil Jourde** avec **Jean Veil**, **Pierre Deval** et **Géraud Saint Guilhem**.

Clifford, White & Case, CMS BFL et Gide sur la fusion des activités « salons » Unibail-Rodamco / CCIP

Le 28 janvier dernier, Unibail-Rodamco et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) ont annoncé le rapprochement de leurs activités de propriétaire et gestionnaire de sites de congrès-expositions et d'organisation de salons. La fusion des deux entités avait été autorisée le 6 décembre 2007 par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi au titre du contrôle des concentrations.

White & Case a conseillé Unibail-Rodamco sur les aspects concurrence avec **Jean-Patrice de La Laurencie** assisté de **Séverine Sanglé-Ferrière** et **Jeremy de Douhet**. **Clifford Chance** a conseillé Unibail-Rodamco sur les aspects corporate et immobilier avec **Marcus Billam** assisté **Frédéric Jungels** et **Alexandre Poupard** (corporate) et **Aubry d'Argenlieu** (immobilier). **CMS Bureau Francis Lefebvre** a conseillé Unibail-Rodamco sur les aspects fiscaux avec **Jean-Yves Charriau** accompagné **David Sorel**. **Gide Loyrette Nouel** conseillait la CCIP avec **Serge Tatar**, **Nicolas Jüllich**, **Lucille Gaillard** et **Christine Miles** (corporate), **Olivier Dauchez** et **Guillaume Jolly** (structuration-aspects fiscaux) et **Frédéric Nouel** et **Arnaud Moutet** (immobilier). **Clifford Chance** conseillait la CCIP sur les aspects concurrence avec **Claude Lazarus** assisté de **Stanislav Martin**, of counsel, et **Julie Catala Marty**.

Norton, Winch et Denton sur la cession de Mercuris

Xchanging, spécialiste de l'externalisation des processus métiers (BPO), a acquis l'intégralité du capital de Mercuris auprès de la Caisse nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCEP) et des fondateurs historiques. Mercuris, acteur français spécialisé dans le conseil et l'externalisation des fonctions achats et approvisionnements du secteur Banque et Assurance, a été créé en 2000 par son équipe de management. En 2003, le Groupe Caisse d'Épargne, son prin-

cipal client, en est devenu l'actionnaire majoritaire. Le groupe CNCEP a prolongé son contrat d'externalisation avec Mercuris jusqu'en 2011, lequel représente un volume d'achats cumulés de 1,5 milliard d'euros sur la durée du contrat.

Norton Rose assistait l'acquéreur avec une équipe dirigée par **Hervé Castelnaud**, accompagné de **Thibaut Kazémi**, **Grégory Sroussi**, ainsi que **Gabriel Audebert** (corporate), **Stéphane Salou** et **Claire Fougea** assistés par **Magali Delaire** et **Maryline Peron** (droit social). Les cédants étaient conseillés par **Claire de Bussy**, **Winch Avocats** avec **François Le Roquais** et **Mickaël Mauger** (corporate), ainsi que **Denton Wilde Sapte** avec **Bruno Leroy** assisté de **Pierre Bouron** (fiscal). La CNCEP était conseillée en interne.

A&O sur un montage inédit de reclassement de dette obligataire

AGF et BNP Paribas (arrangeur et banque centralisatrice) ont mis en place une opération innovante de reclassement de la dette obligataire d'AGF, décomposée comme suit : la radiation de l'Eurolist d'Euronext Paris le 14 décembre 2007, à l'issue d'une procédure de désintéressement en France et d'une offre publique d'achat au Luxembourg concernant les émissions d'AGF de 225 millions d'euros d'obligations subordonnées à taux fixe puis variable échéance 2020 et de 225 millions d'euros d'obligations subordonnées à taux variable échéance 2020 ; une offre publique d'achat au Luxembourg concernant les obligations super subordonnées à durée indéterminée émises par la société en 2005 pour un montant de 400 millions d'euros ; le transfert de ces trois émissions sur le marché alternatif « Euro-MTF » de la bourse de Luxembourg ; et par voie de conséquence la sortie d'AGF du statut d'émetteur faisant appel public à l'épargne. **Allen & Overy** conseillait AGF et BNP sur ce montage avec une équipe conduite par **François Poudelet** (marchés de capitaux internationaux), assisté de **Hervé Ekué** et de **Antoine Lachenaud**.

Affaires

Darrois, Clifford et Veil Jourde sur la reprise d'YSL Beauté

Des négociations exclusives sont engagées entre L'Oréal et PPR pour la reprise d'Yves Saint Laurent Beauté Holding (YSL Beauté), filiale de Gucci Group (groupe PPR) par le numéro un mondial des cosmétiques.

Les actions YSL Beauté, comprenant sa marque Roger & Gallet, seront cédées sur la base d'une valeur d'entreprise (dette incluse) de 1,15 milliard d'euros. Outre cette cession, l'accord en négociation prévoit que L'Oréal exploitera sous forme de licence mondiale exclusive de très longue durée les marques Yves Saint Laurent et Boucheron dans le domaine des parfums et cosmétiques.

S'y ajouteront le transfert à L'Oréal des licences dans le domaine des parfums et cosmétiques des marques Stella McCartney, Oscar de la Renta et Ermenegildo Zegna. Les marques Yves Saint Laurent, Boucheron et Stella McCartney restent la pleine propriété de PPR. La transaction devrait être signée dans les prochaines semaines et sera soumise à l'approbation des autorités de la concurrence.

L'Oréal est conseillé par **Clifford Chance** avec **Marcus Billam**, **Catherine Astor-Veyres** accompagnés de **Didier Fornoni** et **Olivier Gaillard** (corporate), **Christian Lacheze** et **Jean-Frédéric Gaultier** accompagnés de **Del-**

phine de Chalvron (propriété intellectuelle), **Claude Lazarus** accompagné de **Philippe Alquie** (concurrence), **Eric Zeller** accompagné de **Jitka Susankova** (aspects fiscaux), **Jan Swinnen** (aspects environnement) et **Frédérique Sallée** (social). **Veil Jourde** est également intervenu aux côtés de L'Oréal avec **Jean Veil**, **Georges Jourde** et **Pierre Deval** assistés de **Laurent Jobert**. Le groupe PPR est conseillé par **Darrois Villey Maillot Brochier** avec **Olivier Diaz**, assisté de **Pascal Girard**, **Victor Decrion** et **Fabrice Veverka** (corporate), **Didier Théophile**, **Igor Simic** assistés de **Virginie Viallard** (concurrence), ainsi que **Yann Grolleaud** (fiscal).

Gide et Renaud Blenet sur la cession de Jean-Claude Camus Productions à Warner

Warner Music France, filiale française de la maison de disques américaine Warner Music Group, a acquis Jean-Claude Camus Productions. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé. Ce rapprochement reflète la volonté de Warner Music France d'élargir et de diversifier les opportunités de création pour ses artistes. Depuis 1957, Jean-Claude Camus a produit les spectacles de nombreux artistes français. Il a également produit des comédies musicales ou des concerts d'artistes étrangers. Jean-Claude Camus est par ailleurs directeur du Théâtre de la Porte Saint-Martin à Paris (qui n'entre pas dans le périmètre de l'acquisition).

Gide Loyrette Nouel conseillait Warner Music France avec **Antoine de la Gatinais** et **Simon Auquier**. Jean-Claude Camus Productions était conseillé par le bureau **Raymond Belnet** à Marseille avec **Renaud Belnet**.

JeantetAssociés conseille Proméo sur son émission d'OBSAAR

Groupe Proméo a émis des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant total de 34,5 millions d'euros. L'émission a essentiellement pour but de procurer au Groupe la capacité de financer des acquisitions dans le domaine de l'hôtellerie de plein air (HPA). Le prix unitaire de souscription des OBSAAR a été fixé à 1 000 euros. Le règlement-livraison des OBSAAR est prévu le 11 février. Les obligations

seront admises aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris. Les banques participantes (Société Générale, Banque Palatine, CIC-Société Bordelaise et Crédit Agricole) se sont engagées à souscrire à la totalité des OBSAAR par l'exercice à titre irréductible et réductible des droits préférentiels de souscription qui leur auront été cédés par les actionnaires du groupe.

JeantetAssociés conseillait Proméo avec une équipe menée par **Philippe Portier** assisté de **Nicolas Goetzet** et **Samuel Pallotto** (corporate-marchés de capitaux).

Clifford Chance sur un accord Dubai World - Etat du Sénégal

Jafza International, société du groupe Dubai World spécialisée dans la création et la gestion de zones franches, a signé le 21 janvier 2008 une convention avec l'État du Sénégal et l'Agence sénégalaise chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX), en vue de développer près de Dakar une zone économique spéciale intégrée de 650 hectares pour un montant d'investissement estimé à 800 millions de dollars US. Selon cette convention, Jafza International devra financer, construire et gérer cette zone franche en quatre phases successives.

Clifford Chance Paris assistait Jafza International durant toute la phase de structuration et de négociation du projet avec **Rémi Sermier**, **Debra Counsell** et **Mohamed Nacim Bounouara**. L'État du Sénégal et APIX étaient assistés par le cabinet sénégalais **François Sarr & Associés** et par **Rasseck Bourgi**, avocat au barreau de Paris.

Télex

> **KBL European Private Bankers a acquis 100 % de Richelieu Finance (société de gestion d'actifs basée à Paris)**. La signature du protocole d'accord est intervenue le 23 janvier. **Gide Loyrette Nouel** conseille KBC Groupe avec **Serge Tatar**, **Stéphane Puel** et **Benoît Martin**. **Bredin Prat** conseillait Richelieu Finance avec **Didier Martin**, **Alexander Blackburn**, **Elsa Fraysse**, **Chloé Pueyo-Garcia** (corporate), **Raphaële Courtier** et **Samuel Pariente** (financement), **Pierre-Henri Durand** (fiscal), **Olivier Billard** (concurrence).

> **BMCE Capital a mis en place une documentation contractuelle des opérations financières à terme sur change et taux**. BMCE Capital, filiale de BMCE Bank, est la banque d'affaires du Groupe marocain opérant sur les activités de marchés, d'investissement et de conseil. **Lefèvre Pelletier** a assuré, outre la rédaction des contrats, la formation des juristes de la banque à ce type d'opérations avec une équipe dirigée par **Alain Gauvin** et constituée de **Marie-Armelle Lohier** et **Charles Tonnel**.

L'œil sur...

Télex

> **Vendredi 25 janvier, dans son premier discours prononcé lors de l'Assemblée générale statutaire de la conférence des bâtonniers, Pascal Eydoux, son nouveau président, a tenu à défendre sa profession contre une réforme de la justice trop hâtive.** Évoquant les nombreux sujets de discorde qui ont opposé ces derniers mois les avocats aux pouvoirs publics, l'ancien bâtonnier de Grenoble a par ailleurs exigé que l'accès au juge et l'accès au droit figurent parmi les priorités de l'année en cours.

> **La Cour de cassation vient de mettre en ligne l'ensemble de ces colloques et conférences depuis janvier 2004.** Les documents sont disponibles gratuitement et en libre accès. Plus de 220 interventions, soit quelque 150 heures de discours, sont déjà disponibles dans leur intégralité. Le fonds ne propose pour l'instant que les conférences antérieures à janvier 2007 mais une mise à jour complète est prévue avant la fin mars au plus tard.

> **Le secrétaire d'État à la Consommation, Luc Chatel, doit remettre courant février ses propositions sur l'action de groupe à la française au ministre de l'Économie.** C'est ce qu'il a déclaré lors de ses vœux, ajoutant qu'il « souhaite de tout cœur que 2008 soit l'année de l'action de groupe à la française. Nous allons y arriver, les mentalités ont évolué, tant au parlement que chez les professionnels ».



Coaching : faut-il un contrat ?

Une fiche pratique proposée par Emmanuelle Vignes

En ligne sur notre site
www.juriforum.fr

Asmallworld, un réseau très privé

Le club en ligne Asmallworld ne compte que 300 000 membres, mais des membres riches et influents... Quelques avocats utilisent ainsi ce réseau élitiste pour se faire amis et clients.

Le monde est petit. Ne dit-on pas que sept poignées de main séparent chacun d'entre nous de tout autre être humain ? C'est en partant de cette théorie que le banquier suédois Erik Wachtmeister a lancé le réseau Asmallworld.net. Au contraire de Facebook, Myspace ou Viadeo, Asmallworld n'a pas été conçu pour accueillir un nombre élevé de participants. Le club se veut résolument élitiste : les membres voyagent beaucoup, festoient dans des villas, skient tout l'hiver et se passionnent pour les montres anciennes. Les nouvelles adhésions sont d'ailleurs réservées aux seules personnes dûment invitées par les rares membres disposant, selon de stricts critères, de cette faculté.

Un petit monde

En conséquence, alors que Facebook rassemble 62 millions d'adhérents à travers le monde, Asmallworld n'en réunit que 300 000. Ce confinement – certes relatif – n'empêche pas les avocats d'utiliser le réseau comme une vitrine. Sur la page où les membres recommandent les services de qualité que l'on peut trouver à Paris, pas moins de 87 cabinets d'affaires, essentiellement d'affaires, ont déposé leur adresse, au côté de 96 hôtels, 92 agents immobiliers ou 22 loueurs de limousines. Sur l'un des forums, une adhérente cherche, par exemple, « un très bon avocat d'affaires à Paris pour résoudre une situation difficile ».

Les avocats d'affaires qui font partie d'Asmallworld, tous assez jeunes, ont généralement été parrainés par un ami. La plupart ont étudié ou travaillé dans plusieurs capitales et utilisent le réseau pour entretenir

des contacts avec leurs connaissances. Certains d'entre eux font toutefois d'Asmallworld un outil professionnel.

Comment cultiver son réseau

C'est le cas d'Hervé Oliel, avocat chez Cejef-Alexen. « Lorsque je croise une personne dans un cocktail, je vérifie ensuite si elle est membre. En reprenant contact de cette manière, je lui montre que nous faisons partie du même monde. Le site me permet aussi de savoir quels sérails elle fréquente », raconte-t-il. Les liens ainsi noués permettent parfois de concrétiser une relation d'affaires, mais pas toujours, admet Hervé Oliel. « Asmallworld n'est pas le fer de lance de ma politique de communication », nuance-t-il. Mais un outil supplémentaire, sûrement... « Je participe parfois à des fêtes très sympa au cours desquelles, évidemment, je glisse quelques cartes de visite », ajoute l'avocat. Romain Fabry, collaborateur chez DLA Piper, cultive pour sa part « les relations avec les personnes connues au pensionnat ». Certains de ses anciens condisciples, créateurs d'entreprise, lui ont confié des missions. « Ce réseau apporte une certaine visibilité. Les participants appartiennent à la même classe sociale, ils bénéficient du même modèle parental, ont fait des études et disposent d'atouts pour réussir », précise le praticien. Maharti Razavi, associée du cabinet August & Debouzy, ne se sert en revanche du club que pour ses relations amicales. « Pour le travail, ce n'est pas d'une grande utilité. J'ai l'impression qu'on y trouve surtout des happy few qui s'échangent des adresses d'hôtels et se racontent leurs

vacances à Capri », tranche l'avocate, qui a tout de même placé le nom d'August & Debouzy dans la liste des cabinets recommandés.

Un apport professionnel tout relatif

« Je ne voyais pas pourquoi un cabinet concurrent serait inscrit, et pas le mien, même si je ne pense pas que cela serve véritablement à étendre sa clientèle », affirme-t-elle. Jérôme Bersay, fondateur du cabinet qui porte son nom, affirme éprouver une certaine gêne à utiliser le réseau de manière professionnelle.

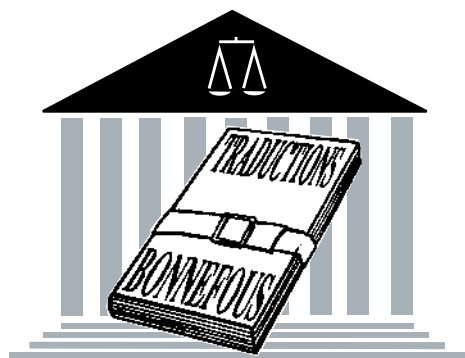
« Lorsqu'on se rend à une réunion d'anciens élèves, c'est dans un objectif professionnel. Mais dans un cadre amical et mondain, une telle démarche pourrait paraître étrange », considère-t-il. Si Muriel Pariente, associée chez Hogan & Harston, utilise peu Asmallworld, ce n'est pas par embarras, mais par manque de temps. « J'imagine que lorsqu'on recherche des clients, ça peut être profitable. Mais il faut alors se connecter tous les soirs, visiter les forums et répondre aux questions. J'ai été active pendant trois mois puis j'ai arrêté », confie-t-elle. En outre, ajoute-t-elle, « la plupart des questions juridiques posées par les membres concernent le droit de la famille, un domaine qui ne m'intéresse pas vraiment ». Pour Maharti Razavi, on trouve mieux qu'Asmallworld pour faire des affaires. « Sur Facebook, on s'échange des tuyaux sur le recrutement de tel ou tel confrère. Et le vrai club professionnel en ligne, c'est LinkedIn », assure-t-elle.

Olivier Razemon

Annonces

Tél. : 01 76 73 30 94

CABINET DE TRADUCTIONS BONNEFOUS



LA RÉFÉRENCE DE LA TRADUCTION JURIDIQUE

PLUS DE 30 ANS D'EXPÉRIENCE

TOUTES LANGUES

TRADUCTIONS JURÉES

DEVIS GRATUITS ET IMMÉDIATS : www.bonnefous.com

TÉL 01 45 53 23 13

E-mail : bonnefous@bonnefous.com

Notre client, leader mondial dans le secteur des services, recherche un

JURISTE INTERNATIONAL

Au sein d'une équipe dynamique et dans un contexte de croissance et de développement, vous apportez expertise et support auprès de la Direction et des filiales, au travers de missions riches et variées touchant à la structure du groupe, au développement de nouveaux marchés et de contrats divers.

À ce titre, vous accompagnez les directions de zones dans le cadre de nombreuses opérations de structure.

Vous participez également aux projets transversaux ainsi qu'à la mise en place d'une réflexion fiscale pour optimiser la charge d'impôt du groupe. Vous conseillez par ailleurs les entités de la société et participez au suivi juridique des différentes filiales.

Vous coordonnez enfin les actions de protection de la marque dans le monde.

Des déplacements à l'étranger sont possibles en fonction des missions à mener.

Formation juridique supérieure, expérience de 10 à 12 ans dans un contexte international (expérience ou formation à l'étranger idéalement), anglais courant.

Merci d'adresser votre candidature sous la réf. ALV213080LJA de préférence par e-mail (format word) à alv@robertwalters.com ou par courrier à Amélie Lobry, Robert Walters, 25 rue Balzac, 75008 Paris.

ROBERT WALTERS

AUSTRALASIA ASIA AFRICA EUROPE NORTH AMERICA

www.robertwalters.fr

RecruLex.com
Emploi Juridique et Fiscal

L'EMPLOI JURIDIQUE ET FISCAL

Retrouvez ces annonces et d'autres encore sur www.recrulex.com

INTERSEARCH

- Recherche un(e) **Juriste Confirmé(e) en Droit des Contrats** H/F
 - Exp. : 3 à 5 ans dans le domaine de l'élaboration et la négociation de contrats internationaux, acquise impérativement dans un environnement industriel
 - Contrat : CDI
 - Région : Hauts de Seine
- Réf. : **CONTRACT/J/RX**

HUMANESSENCE

- Recherche un(e) **Juriste Droit des Affaires** H/F
 - Exp. : min. 3 ans dans une fonction similaire
 - Contrat : CDI
 - Ville : Paris
- Réf. : **HUM335**

ACTEUR JURIDIQUE

- Recherche un(e) **Juriste en Droit Social** H/F
 - Exp. : 1ère expérience en entreprise ou en cabinet souhaitée
 - Contrat : CDI
 - Ville : Groslay
- Réf. : **jur/ soc JM 070381**

SOFIRAL

- Recherche un(e) **Avocat(e) en Droit des Sociétés** H/F
 - Exp. : min. 2 ans au sein d'un cabinet d'avocats à dominante conseil d'entreprises
 - Contrat : CDI
 - Ville : Brest
- Réf. : **NA-Avocat-Brest**

FIDAL

- Recherche un(e) **Juriste patrimonial expérimenté(e)** H/F
 - Exp. : 8 ans de pratique dans un Cridon ou une étude notariale, ou dans le département de gestion patrimoniale d'une banque ou en cabinet d'avocats
 - Contrat : CDI
 - Ville : Neuilly-sur-Seine
- Réf. : **FDPAS400**

KARINE CARIOU CONSULTING

- Recherche un(e) **Avocat(e) Collaborateur(trice) Restructuration - Droit des Contrats** H/F
 - Exp. : 3 ans
 - Contrat : Libéral
 - Ville : Paris
- Réf. : **AV-RES-03DEC**

www.recrulex.com
Membre du Groupe Les Jeudis

Pour diffuser vos annonces sur RecruLex.com et dans la LJA, contactez Edouard Lapeyrière au 01 53 76 25 26.
E-mail : elapeyriere@recrulex.com

Événements

Les Matinées-débats de La Lettre des Juristes d'Affaires

Détention et transmission de patrimoine

Quelle nouvelle donne fiscale pour 2008 ?

LE SUJET

La fiscalité patrimoniale a été totalement bouleversée par la loi TEPA du 21 août 2007 et plus récemment par la loi de finances pour 2008 et la loi de finances rectificative pour 2007. Au travers de ces textes, ce sont notamment l'ISF, le bouclier fiscal, la fiscalité des dividendes, les droits de successions et de donations et le Pacte Dutreil qui ont été réformés.

Cette nouvelle donne fiscale impacte directement sur les stratégies patrimoniales et impose aux praticiens de revoir leurs pratiques.

Quelles sont les nouvelles dispositions mises en place par la loi de finances pour 2008 et la loi de finances rectificative pour 2007 en matière patrimoniale ? Quelles sont les précisions apportées par les récentes instructions administratives ? Quelles sont les conséquences de ces réformes fiscales sur les stratégies patrimoniales ?

La Lettre des Juristes d'Affaires, en partenariat avec les rédactions du Lamy Patrimoine, de Droit & Patrimoine et du Lamy Fiscal, a demandé à d'éminents spécialistes d'analyser les nouveautés fiscales issues des dernières lois de finances en matière de détention et de transmission du patrimoine et leurs conséquences pratiques.

LES INTERVENANTS

Pierre Berger, Avocat associé, Cabinet Fidal, Membre du Conseil National des Barreaux, Bâtonnier des Hauts-de-Seine

Marceau Clermon, Notaire associé, SCP Dupont-Cariot, Depaquit et Clermon

Judith Sébillotte-Legrès, Associé gérant, Score Patrimoine

Modalités d'inscription

- Date : jeudi 21 février 2007
- Heures : de 8h30 à 11h30
- Lieu :
Hôtel de Crillon, Salon Gabriel
10, place de la Concorde, 75008 Paris
Métro & Parking : Concorde
- Tarifs :
– abonné à la LJA : 357 € HT ;
– non abonné LJA : 472 € HT
(TVA : 19,6 %)
- Contact :
Laure Flémal, tél. : 0 825 08 08 00,
matineesdebats@lamy.fr
- Le dossier de documentation remis aux participants de la matinée est disponible au tarif de 209 € HT (TVA : 19,6 %).

AGENDA

- L'Association pour le développement de l'informatique juridique (ADIJ) organise une conférence sur le thème « **Commerce électronique : quatre ans après l'adoption de la LCEN** ». La conférence sera animée par Isabelle Gavanon, Directeur associé, propriété intellectuelle - Technologies de l'information, Fidal. Avec notamment Camille Beurdeley, FIEEC (Fédération des industries électriques électroniques et de communication), Katrina Senez, FIFAS (Fédération des industries du sport et des loisirs)
Le 12 février de 8h30 à 10h30 à la Maison du barreau.
e-mail : coordination-adj@feral-avocats.com

LIVRE

- Vient de paraître **La Justice en France**, de Gilbert Cousteaux. Qu'est ce que la Cour de cassation ? Quelle est la différence entre le tribunal d'instance et le tribunal de grande instance ? En quoi la justice est-elle indépendante ? Cet opuscule fournit les clés essentielles pour cheminer, sans s'égarer, dans les dédales des principales juridictions nationales et européennes. L'auteur est actuellement juge des référés au TGI de Toulouse, après avoir exercé les fonctions de juge d'instruction, d'enseignant à l'ENM, de conseiller à la cour d'appel, de magistrat délégué à l'équipement et d'inspecteur des services judiciaires.
Les essentiels de Milan, 64 pages, 5,50 euros

CLASSE SANS AFFAIRES

Les vêtements ne seront autorisés qu'en bagage à main dans le vol aller-retour Erfurt (sud-ouest de l'ex-RDA) / l'île d'Usedom du 5 juillet prochain. La compagnie aérienne OssiUrlaub met en place un vol test permettant aux passagers de voyager dans le plus simple appareil. « *Dans l'ancienne RDA, le naturisme était une manière très appréciée de passer ses vacances ou de voyager* », a expliqué Enrico Hess, le patron du tour-opérateur. Pour des raisons de sécurité, le pilote et le personnel de bord voyageront habillés. Et il est à noter que, « *en cas de problème, (les voyageurs pourront) trouver un gilet de sauvetage sous (leur) siège...* »